Des agricultrices et agriculteurs nombreux pour nourrir durablement la France demain !

Annoncée en 2023, la prochaine loi d'orientation agricole devra répondre à la multiplicité des enjeux auxquels est confronté le secteur agricole français et proposer une vision renouvelée de l'agriculture, au service d'une alimentation locale, de qualité, accessible à tous et d'un environnement préservé.

L'agriculture est un terreau d'emplois et un secteur d'avenir. La France a besoin d'agricultrices et d'agriculteurs nombreux, pour répondre à toutes ces attentes vis-à-vis de l'alimentation tout en préservant durablement les ressources des territoires et en étant vecteurs de dynamisme dans les campagnes.

Les politiques publiques ont le pouvoir de soutenir cette transition, en accompagnant de manière adaptée la transmission des fermes et l'installation massive d'agriculteurs et d'agricultrices. Dans ce contexte, nos organisations paysannes et citoyennes se mobilisent pour être force de propositions, et permettre aux représentants politiques de co-construire, avec les acteurs de terrain, des mesures concrètes adaptées aux besoins du monde agricole et aux attentes de la société française.

Depuis plus de 40 ans, nos organisations œuvrent **sur tous les territoires à la reconnaissance, la professionnalisation et l'accompagnement des personnes qui souhaitent s'installer** en agriculture ou transmettre leur activité. Notre approche, centrée sur les besoins et les objectifs des personnes, nous a permis de développer et déployer de nombreux outils innovants pour accompagner aujourd'hui **plus d'un tiers des installations agricoles** ; des projets qui **génèrent de la valeur ajoutée, des emplois, qui nourrissent et dynamisent les territoires**. La **qualité de nos accompagnements et de nos travaux de recherche est reconnue**, tant par les porteurs et porteuses de projet, toujours plus nombreux à nous solliciter, **que par les institutions publiques**.

FADEAR RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE · CIVAM CAMPAGNES VIVANTES · FNAB Fédération Nationale d'Agriculture Biologique · Mouvement Inter-Régional des AMAP · RENETA Réseau National des Espaces-Test Agricoles · SOL · Terre de Liens · InPACT Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale

Démographie agricole : l'état des lieux

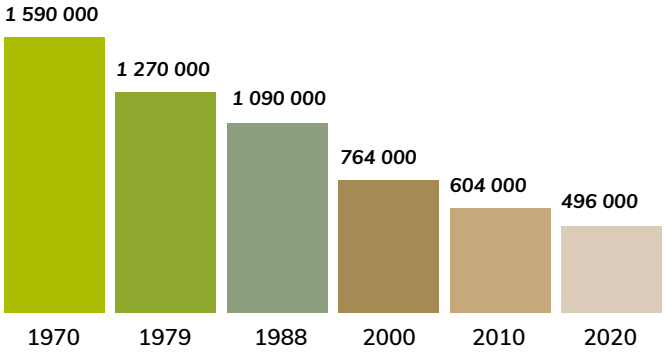

Evolution du nombre d'exploitants agricoles entre 1970 et 2020 (Agreste, 2020)[2].

Les politiques agricoles d'après-guerre ont volontairement contribué à réduire le nombre d'actifs agricoles en France pour rationaliser la production, agrandir et mécaniser les fermes afin de pouvoir nourrir la population. Cependant, ces politiques n'ont jamais été réorientées lorsqu'elles ont atteint leurs objectifs, conduisant à la mise en place d'un système agro-industriel déconnecté des enjeux actuels. **Les conséquences économiques, sociales, environnementales et climatiques sont catastrophiques.**

En termes d'emploi, **il ne reste aujourd'hui que 496 000 chefs d'exploitation[2], dont 27% de femmes**. Un quart des chefs d'exploitation a plus de 60 ans. **D'ici 10 ans, la moitié d'entre eux pourrait partir à la retraite.** Celles et ceux qui s'installent – autour de 13 000 par an – ne compensent qu'aux deux-tiers les 21 000 arrêts annuels d'activité. **Plus de la moitié des surfaces libérées par des arrêts d'activité vient agrandir les fermes déjà existantes**, qui continuent de se mécaniser et de se spécialiser, pérennisant ainsi une agriculture insoutenable pour l'environnement et peu créatrice d'emplois. Preuve de cette concentration des terres, les fermes de plus de 100ha représentent désormais un quart des fermes, contre 2% en 2010.

Pourquoi avons-nous besoin d'agricultrices et agriculteurs nombreux ?

Dans son Avis paru en avril 2020[3], le CESE indique que "pour **garantir la sécurité alimentaire** dans les prochaines décennies, **assurer le dynamisme des zones rurales et réussir les transitions écologique, climatique, énergétique, économique et sociale** qui s'imposent, **la présence de très nombreux agriculteurs et salariés agricoles répartis sur l'ensemble des territoires est indispensable**." Cette affirmation est appuyée par différentes études et outil de projection[4], qui estiment globalement que pour réussir la transition agroécologique et relocaliser notre production alimentaire, **nous avons besoin d' 1 million de paysannes et paysans**. Pour atteindre cet objectif en 2050, cela implique d'installer près de 40 000 agriculteurs et agricultrices pendant 30 ans.

Nous aurons donc besoin de tripler le nombre d'installations annuelles jusqu'en 2050 pour relever le défi de la transition agroécologique et du renouvellement des générations !

Les Françaises et les Français sont parfaitement lucides sur cette indispensable transition de l'agriculture : dans un récent sondage réalisé par OpinionWay[5] sur commande de l'association Terre & Humanisme, il ressort que **92% des Français estiment qu'une évolution du modèle agricole est nécessaire** et 87% des Français voient dans les modèles agroécologiques une alternative viable et souhaitable.

La dynamique de l'installation agricole aujourd'hui :

Une diversité de profils,

Le schéma traditionnel de transmission des exploitations est aujourd'hui dépassé : **les installations dans le cadre familial ne cessent de diminuer**. Chaque année, en moyenne **60% des personnes qui se présentent dans les points accueil installation (PAI)[6] ne sont pas issues du milieu agricole (NIMA)[7] et 40% sont des femmes**. Un tiers des nouveaux installés a plus de 40 ans. Leurs motivations sont variées : reconversion professionnelle, choix de vie, aspiration à produire autrement.

Une diversité de projets,

Les attentes et les besoins de plus en plus de porteurs de projets conduisent à une nécessaire diversité des parcours d'installation : installations progressives, pluriactivité, installations en collectif pour partager l'astreinte et travailler dans un cadre de coopération, installations en coopératives pour garantir des droits sociaux, etc. Les installations se font souvent sur des **surfaces plus petites** (35,6 ha en moyenne en 2018) que la surface moyenne des fermes françaises (69 ha). Ces 10 dernières années, **20% des installations se sont faites en agriculture biologique** et de manière plus générale, le nombre d'exploitations agricoles sous **signe de qualité** a augmenté ces 10 dernières années[8]. Parmi les NIMA, 58% se projettent sur des **systèmes en circuits courts**, notamment en envisageant d'installer un **point de vente** ou une **unité de transformation** sur leur ferme[9].

Ces nouveaux projets peuvent être très différents des fermes à transmettre, qui doivent donc pouvoir être restructurées. Par ailleurs, à l'image des dynamiques à l'œuvre dans d'autres secteurs d'activité, les agriculteurs et candidats à l'installation **ne s'inscrivent pas nécessairement dans une perspective de carrière complète sur l'exploitation**. En effet, si certains ont eu une expérience professionnelle avant de se reconvertir, d'autres se laissent la possibilité de transmettre leur exploitation après plusieurs années de pratique et **intègrent de fait la dimension "transmissibilité" de leur ferme dès leur parcours à l'installation.**

▸ Auxquelles les politiques publiques ne répondent pas.

Depuis 2015, le nombre de personnes qui contactent les PAI se situe autour de 21 000 et le nombre d'installations annuelles est d'environ 13 000[10].

« Ces changements dans les profils et les projets nécessitent une plus grande diversité et personnalisation des parcours d'installation. Ces derniers devront s'ouvrir davantage aux différents acteurs impliqués pour bénéficier de toutes les compétences et apporter des réponses appropriées aux porteurs de projets. » (CGAAER, avril 2022).

Dans sa récente mission d'évaluation du dispositif français d'accompagnement à l'installation[7], le CGAAER souligne l'absolue nécessité d'**intégrer la phase d'émergence du projet* dans le parcours à l'installation et la reconnaissance de la diversité des acteurs de l'installation**.

> ***L'émergence de projet : grande absente des dispositifs d'accompagnement à l'installation.**
>
> *Première étape pour toute personne qui s'interroge sur un projet d'installation agricole et qui en est encore très éloignée. Tout aspirant à l'installation en agriculture doit pouvoir passer par de la mise en situation, des stages, des formations et des rencontres, pour mûrir son projet et identifier précisément ses besoins (formation technique, financements, foncier) pour la concrétisation de celui-ci. Aujourd'hui très mal financée, il s'agit pourtant d'une phase décisive pour amener le maximum de candidats vers l'installation sur un projet viable.*

De son côté, dans un rapport publié le 8 avril 2021[11], la Commission européenne a pointé l**es limites de la Politique Agricole Commune (PAC) et de ses mesures, en précisant qu'elles ne sont « pas bien adaptées aux transferts d'exploitations hors cadre familial** ». Elle dénonce notamment **les difficultés engendrées par la PAC pour accéder aux terres**, prône **l'importance du conseil** pour les liens intergénérationnels, et la nécessité de **mettre en place d'autres mesures pour faciliter les créations-reprises d'activité**.

Des leviers connus pour des installations massives : mettons-les en œuvre !

Adapter les parcours de formation et d'installation aux besoins des porteurs et porteuses de projet !

- **Réviser les parcours de formation** pour s'adapter aux profils en reconversion, favoriser l'apprentissage par la pratique auprès de pairs expérimentés et le test d'activité, renforcer la place des pratiques agroécologiques…
- **Valoriser les dispositifs d'accompagnement** à l'émergence de projet (cf supra),
- **Déployer de l'accompagnement post-installation**, phase décisive pour la pérennité des fermes dans les premières années d'installation.

Proposer des mesures qui aident directement à l'installation et à la transmission des fermes

- **Faciliter l'accès aux terres à tous les profils d'installation**, notamment par le soutien au développement de portage foncier solidaire, à destination des projets agroécologiques et biologiques.
- **Réformer les outils de régulation foncière** pour prioriser l'installation et l'emploi, interdisant les agrandissements excessifs et facilitant la restructuration de fermes.
- **Faciliter la transmission des fermes par une stratégie globale** (revalorisation des retraites, rééquilibrage des investissements pour être adaptés et viables tout au long de la carrière, reconnaissance et financement de l'accompagnement à la transmission, etc).

➤ **Adapter les aides à l'installation pour des publics aujourd'hui exclus de ces aides** (pour la Dotation Jeune Agriculteur[12], les plus de 40 ans ou associés en coopérative) ou minoritaires dans les installations (femmes) et à la diversité des installations (progressive, collective notamment).

➤ **Flécher les aides en priorité sur les installations agroécologiques** et notamment biologiques, qui participent à la transition et à la souveraineté alimentaire ➔ *Des solutions qui devront également être* **portées et intégrées dans la PAC** *afin d'en amplifier la portée.*

Reconnaître et financer la diversité d'acteurs de l'installation[13], qui travaillent en coopération

➤ **Mettre en place des dispositifs réellement pluralistes permettant la coopération** entre structures d'accompagnement complémentaires.

➤ **Augmenter les financements au profit de toutes les structures d'accompagnement** à l'installation et reconnaissance de leur diversité dans le dispositif national à l'installation agricole.

La prochaine loi d'orientation agricole, annoncée pour 2023, peut permettre d'apporter des solutions concrètes face à ces enjeux, cruciaux pour l'avenir de l'agriculture et de notre alimentation et pour la dynamique de nos territoires ruraux.

Nous, organisations de développement agricole, paysannes et citoyennes, expertes de l'accompagnement à l'installation et la transmission agricole, sommes à votre disposition pour discuter de ces enjeux et être force de proposition pour relever le défi du renouvellement des générations !

FADEAR, Réseau CIVAM, FNAB, MIRAMAP, RENETA, SOL, Terre de Liens, pôle InPact

Pour nous contacter : installonsdespaysans@collectif.org

Références :

1 / CGAAER, avril 2022, Rapport sur l'Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture ; CESE, avril 2020, Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !.

2/ Agreste, Recensement agricole 2020, Âge et devenir des exploitations agricoles.

3/ CESE, avril 2020.

4/ Outil de projection PARCEL, développé par l'association Terre de Liens, la FNAB et le bureau d'études BASIC, 2022 ; The Shift Project, décembre 2021, « L'emploi : moteur de la transformation bas carbone » .

5/ OpinionWay, janvier 2022, Les Français et l'agroécologie

6/ Les PAI sont considérés comme la porte d'entrée du parcours à l'installation. Notamment, toute personne souhaitant bénéficier du dispositif national de préparation à l'installation et accéder aux aides à l'installation telles que la DJA doit s'y présenter pour suivre ensuite un "Plan de professionnalisation personnalisé" (PPP).

7/ CNIT, mars 2021.

8/ Agreste, RA 2020.

9/ MOREL Kevin, « Installation collective néo-paysanne. Ensemble vers d'autres modèles », Pour, 2018/2-3 (N° 234-235), p. 153-161.

10/ CGAAER, avril 2022.

11/ Commission Européenne, avril 2021, «Résumé de l'évaluation de l'incidence de la PAC sur le renouvellement des générations, le développement local et l'emploi dans les zones rurales».

12/ Principale aide directe à l'installation des « jeunes agriculteurs », encadrée par la PAC.

13/ Présentation de l'ensemble des acteurs et leur champ d'action, sur la plateforme d'information passerellespaysannes.fr qui présente notamment une cartographie de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à l'installation.